



CNAEMO
FORMATION



Programme des formations

Siège du CNAEMO

10 rue Baptiste Monnoyer - 59800 LILLE

Tel : 09 82 35 41 31 - contact@cnaemo.com - www.cnaemo.com



Un petit peu d'histoire ?

Le Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert...

Le CNAEMO s'adresse à plus de **4 500 professionnels** qui œuvrent en faveur de 160 000 enfants en danger, fédère plus de **900 adhérents personnes physiques et 100 associations personnes morales** et participe à la construction et à la transmission de savoirs au travers de ses différentes commissions et activités : **Assises Nationales et Journées d'études régionales, Recherches et Publications et des actions de formations adapté aux professionnels œuvrant dans le champ de la Protection de l'Enfance**

S'appuyant sur **des principes et des valeurs humanistes**, le CNAEMO se veut à la fois **une cellule de veille de l'actualité concernant les politiques publiques de l'enfance et de la jeunesse** et **une force d'interpellation et de proposition** en **s'alliant avec les autres acteurs, mouvements, associations et ONG** du champ de l'action sociale et de la jeunesse, nationaux et européens...

Au coeur des Formations, le milieu ouvert sous toutes ses formes...

Depuis 2009, le CNAEMO propose un programme d'actions de formations organisées sur site au sein des structures en intra et inter associatif, animées par un panel de formateurs, intervenants et consultants.

La transmission est un des fondements du CNAEMO. C'est pour cela que la mission de formation, construit et propose des modules de formation au plus proche des réalités des professionnels du secteur de la Protection de l'Enfance et plus particulièrement dans le Milieu Ouvert...



Pour vos Formations choisissez le CNAEMO

NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Une offre de formations adaptée aux acteurs privés non lucratifs (associations) et aux secteurs sanitaires, social et médico-social, qui s'appuie sur :

Une connaissance fine des enjeux territoriaux des différents secteurs

Une double approche : technique et politique

Une anticipation des évolutions du secteur et une adaptation constante des services aux réalités des associations et de leurs équipes

Un réseau d'intervenants experts issus de notre secteur qui accompagne au quotidien les associations, établissements et services (universitaires du champ du travail social, intervenants professionnels, directeur de structures associatives, professionnels du champ du Milieu Ouvert..) permettant :

- Aux salariés d'améliorer et de donner du sens à leurs pratiques professionnelles
- De mettre en place des prestations sur-mesure, adaptées à tout type de demandes grâce à des formations Intra-établissements,
- De faciliter l'accès à la formation par une offre proposée partout en France.

Nous mettons aussi en place, depuis décembre 2023, des formations en "Webinaire", pour permettre aux stagiaires et aux structures de limiter les contraintes de déplacement tout en abordant un contenu formatif.

UNE DÉMARCHE QUALITÉ D'AMPLEUR NATIONALE RENFORCÉE !

Aujourd'hui, le CNAEMO est certifié Qualiopi, pour accompagner les structures et services de manière encore plus qualitative et ciblée.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante:

Actions de Formation

Formation Intra-Pédagogique

Méthodes Pédagogiques :

L'ingénierie pédagogique est réalisée en fonction des attentes des formés, des structures, des effets et des compétences attendus que nos intervenants ont clairement identifiés en amont de l'action formative. **Un fil rouge qui anime les formateurs du Cnaemo : " On apprend toujours seul, mais jamais sans les autres " Philippe Carré.**

Modalités d'évaluations :

Les évaluations sont présentes dans toutes les étapes de la formation. De l'analyse des besoins à l'évaluation à chaud et à froid, plusieurs modalités d'évaluation sont mises en œuvre afin d'identifier de nouveaux axes de progression, des indicateurs de réussite, des remontées entre pairs et experts qui vont contribuer à l'émergence de nouveaux axes.

Modalités et délais d'accès

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite



Pour tout renseignement quant à l'accessibilité des Personnes en situation de Handicap, quel que soit ce dernier, nous sommes à votre disposition afin de pouvoir prendre en compte vos besoins.

Au début de chaque formation, une clé USB contenant les supports de formation est remise aux stagiaires.

Certaines de nos formations seront ouvertes progressivement en Inter-Pédagogie pour créer des opportunités d'échanges avec d'autres associations et être ainsi partie prenante de la force du réseau !

Pour plus d'informations, contactez-nous !

EN AMONT

Un questionnaire de recueil des besoins est distribué à la structure et aux bénéficiaires de l'action de formation afin d'adapter les objectifs pédagogiques.



APRES

Nous utilisons plusieurs modèles d'évaluations :

- évaluation à chaud,
- évaluation sommative et à froid qui contribuent à mesurer le niveau de satisfaction des participants, l'atteinte des objectifs et l'identification des axes d'amélioration.

PENDANT

L'ingénierie pédagogique est effectuée et régulée par nos formateurs experts.

Chaque action de formation est réfléchi grâce au travail de nos concepteurs qui s'approprient les besoins identifiés par l'intermédiaire des recueils de besoins pour les adapter de manière efficace aux objectifs. L'action formative est enrichie par des contenus pédagogiques mis à disposition des formés constituant des ressources mobilisables ultérieurement.

Repérer les violences faites aux enfants, signalement, conduites à tenir : Repérer pour mieux agir !

Préambule :

Pour répondre aux enjeux du secteur médico-social et à une préoccupation majeure de santé publique, le CNAEMO propose une formation dont le but est d'améliorer le repérage précoce des maltraitances physiques, psychologiques, sexuelles faites aux enfants afin de favoriser leur prise en charge. En prenant appui sur la CIIVISE et son livret de formation destiné aux professionnels "Melissa et les autres", l'articulation de la formation se fera entre la prévention et la réparation en passant par les outils judiciaires, législatifs et réglementaires ainsi que les soins adaptés et concrets, apportés aux victimes de ces violences

Objectifs opérationnels : Identifier les mécanismes permettant l'évaluation des violences faites aux enfants - Repérer et Catégoriser les violences faites aux enfants

Durée :

3 journées de 6 heures

Les objectifs pédagogiques :

- Comprendre la structure globale des besoins de l'enfant pour recueillir des données fiables
- Analyser, objectiver, caractériser : une démarche progressive et structurée
- Concevoir concrètement des outils, mettre en œuvre des actions

Le public concerné et prérequis :

Tout public / aucun prérequis

Les intervenants :

- **Claude VOLKMAR**, expert dans le champ de la protection de l'enfance
- **Emma ETIENNE**, Fondatrice de l'association "SPEAK !"

La méthodologie :

Méthodologies issues des pédagogies actives :

- Apports théoriques
- Cas cliniques
- Utilisation du livret de la CIIVISE
- Utilisation des outils de la HAS
- Témoin expert

Les modalités d'évaluations :

- En amont évaluation des besoins de la structure et des stagiaires
- Pendant la formation : évaluations de connaissances
- Evaluation de satisfaction à chaud
- Evaluation à froid entre 6 et 12 mois pour mesurer les impacts de la formation en situation professionnelle

Coût :

Formation intra sur site à la demande, sur devis : contactez nous...

Contenu pédagogique de la formation :

Jour 1 – Comprendre la structure globale des besoins de l'enfant pour recueillir des données fiables

- Apports sur les besoins de l'enfant comme point de départ : La démarche nationale de consensus présidée par le Dr MP. MARTIN BLACHAIS (2017) sur les besoins fondamentaux de l'enfance en protection de l'enfance comme apport primordial
- Connaître et comprendre les besoins de l'enfant, dans le respect de ses droits et de son intérêt dans une finalité évaluative : un vrai changement de paradigme voulu par la loi
- Les conséquences pratiques du méta-besoin de sécurité
- Les besoins spécifiques et les besoins particuliers
- Souffrance infantile et trauma complexe

Jour 2 - Analyser, objectiver, caractériser : une démarche progressive et structurée

- Savoir analyser la situation familiale : savoir manier la complexité d'utilisation d'indicateurs dans plusieurs domaines
- Les compétences parentales, les liens entre les manifestations développementales chez l'enfant et les compétences parentales disponibles : deux plans en étroite interaction
- L'évaluation : quelles conditions pour une observation structurée, quelles sont les références théoriques à utiliser, comment construire un cadre concret et une stratégie de repérage et d'évaluation efficiente ?
- Apports théoriques et pratiques issus de la HAS

Jour 3 - Concevoir concrètement des outils, mettre en œuvre des actions

- Utilisation d'outils de repérage et d'observation, études de cas cliniques
- Cadre et évolutions législatives et réglementaires notamment ceux relatifs au secret professionnel
- Procédures et modalités d'interventions de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la cellule de recueil des
- Informations préoccupantes (CRIP)
- Rédiger une information préoccupante et un signalement, l'adresser à la CRIP, au procureur de la république
- Outils à disposition des professionnels et ressources locales d'aide et d'appui pour le professionnel : numéro de téléphone 119, médecin référent protection de l'enfance, UAPED

Témoignage d'Emma Etienne fondatrice de l'association SPEAK !

SPEAK!

Association de protection de l'enfance

**ENSEMBLE, LIBÉRON
LA PAROLE DES JEUNES !**

Secrétaire en protection de l'enfance, institution et usagers, quelle place, quelle fonction ?

Préambule :

L'action de formation permet aux formés de travailler sur les aspects identitaires et professionnels du personnel administratif en protection de l'enfance. L'utilisation de pédagogies actives contribue à interroger la posture professionnelle des secrétaires et agents administratifs dans la protection de l'enfance. L'utilisation de pédagogies actives favorise les échanges entre pairs et experts du secteur.

Objectifs opérationnels : Déterminer et développer les différentes missions et fonctions du personnel administratif dans une structure en protection de l'enfance

Durée :

3 journées de 6 heures

Les objectifs pédagogiques :

- Connaître le dispositif de la protection de l'enfance
- Connaître le cadre professionnel du champ de l'intervention
- Identifier la place du secrétaire dans le cadre institutionnel
- Évaluer la responsabilité professionnelle d'un(e) secrétaire
- Préciser les différents rôles et interventions dans le cadre des fonctions d'accueil du public

Le public concerné et prérequis :

Secrétaire et personnel administratif travaillant en établissement de la protection de l'enfance / aucun prérequis

Les intervenants :

Experts dans le champ de la protection de l'enfance

La méthodologie :

Méthodologies issues des pédagogies actives :

- Échanges de pratiques, travail collaboratif entre pairs
- Utilisation du jeu
- Apports théoriques sur les lois régissant la protection de l'enfance
- Outils de résolution de postures ...

Les modalités d'évaluations :

- En amont, évaluation des besoins de la structure et des stagiaires
- Pendant la formation, évaluations de connaissances
- Évaluation de satisfaction à chaud
- Évaluation à froid entre 6 et 12 mois pour mesurer les impacts de la formation en situation professionnelle

Coût : Formation intra sur site à la demande, sur devis, contactez nous

Contenu pédagogique de la formation :

Les 3 journées de formation peuvent changer d'ordre en fonction de l'organisation de la formation et des dates (disponibilité des formateurs)

Jour 1 - La protection de l'Enfance

- Connaissance du champ de la Protection de l'Enfance.
- Le cadre professionnel de l'intervention : la responsabilité professionnelle, le secret professionnel et le partage d'information à caractère secret, le cadre légal de l'intervention.

Modalités pédagogiques :

- Création de la dynamique de groupe : présentation stagiaire
- Repérer les articulations et tensions entre références légales et postures professionnelles
- Actualisation et mise à jour des lois régissant la PE Mise à niveaux des connaissances des lois des stagiaires en fonction de leur évolution.
- Vignettes cliniques, sur différentes situations.

Jour 2 - Le rôle et la pratique d'accueil des « usagers ».

- L'utilisateur : les conditions de la rencontre, les représentations mobilisées, les réalités vécues.
- Les fonctions d'accueil et d'écoute des usagers, les postures adoptées.
- Les conditions de respect et d'acceptation de la place de l'utilisateur.

Modalités pédagogiques :

- Études de cas
- Mise en situation, jeux de rôle, cohésion d'équipe, accompagner la prise de parole, Théâtre d'impro/forum/scénettes, mise en situation
- tous les outils pouvant être pertinents à la réponse,
- (outils d'intervention ciblés en fonction des besoins remontés par stagiaires et structure)

Jour 3 - La place d'un(e) secrétaire dans le cadre institutionnel.

- Le rapport aux autres professionnels.
- L'institution comme garant des conditions d'exercice de la fonction. Liens stratégiques et fonctionnels entre personnels de l'institution.

Modalités pédagogiques :

- La communication verbale, savoir comment entrer en communication avec une personne agressive, savoir faire descendre la pression
- Les messages : ce que je communique et ce qui est perçu
- La communication non verbale

VISITES EN PRÉSENCE D'UN TIERS EN AEMO

Objectifs opérationnels : Connaître le cadre légal et juridique des visites médiatisées (Visites en présence d'un tiers) Définir le travail avec la famille et les mineurs Travailler les enjeux et le rôle du tiers médiateur Tenir le cadre et son positionnement pendant la visite, dans le temps et dans l'espace Repérer et observer pour rendre compte (Juges des Enfants, ASE et équipe pluridisciplinaire)

Durée :

3 journées de 6 heures

Les objectifs pédagogiques :

- Connaître le cadre juridique des visites médiatisées/ visites en présence d'un tiers et de l'Autorité Parentale.
- Identifier le rôle du tiers dans ces espaces.
- Savoir réfléchir et construire sa posture éducative lors des visites et en dehors (collaboration avec le parent bénéficiaire des visites et avec l'autre parent).
- S'appuyer sur les besoins fondamentaux de l'Enfant et la théorie de l'attachement pour observer l'enfant.
- Pouvoir se référer à l'observation des enfants n'ayant pas accès au langage
- Communiquer de façon assertive sur le cadre et les interactions.
- Savoir rendre compte au magistrat et à l'équipe pluridisciplinaire

Le public concerné et prérequis :

Secrétaire et personnel administratif travaillant en établissement de la protection de l'enfance, aucun prérequis

Les intervenants :

Experts dans le champ de la protection de l'enfance

La méthodologie :

- Echanges de pratiques
- Utilisation de jeux de rôles
- Etude de cas
- Apports théoriques

Les modalités d'évaluations :

- En amont, évaluations des besoins de la structure et des stagiaires
- Pendant l'action de formation, évaluations formatives à chaque fin de journée
- Évaluation sommative et Évaluation de satisfaction à l'issue des trois journées
- Évaluation à froid entre 6 et 12 mois pour mesurer les impacts de la formation en situation professionnelle

Coût : Formation intra sur site à la demande, sur devis, contactez nous

Contenu pédagogique de la formation :

Les 3 journées de formation peuvent changer d'ordre en fonction de l'organisation de la formation et des dates (disponibilité des formateurs)

Jour 1 -

Matinée :

- Accueil, tour de table (présentation et attentes), cadre des 3 journées
- Des Visites Médiatisées aux Visites en Présence d'un Tiers
- Autorité Parentale et Protection de l'Enfance

Après-midi :

- Déroulement des visites : la posture du travailleur social référent, la question du contenu, l'observation en position méta et la communication assertive. (CNV et Triangles de Karpman)
- Bilan de la journée/Evaluations formatives (ancrage des apprentissages : 1 question, 1 réponse, travail en sous-groupe de deux + tour de table)

Jour 2

Matinée :

- La démarche de consensus et les besoins fondamentaux de l'enfant
- La théorie de l'attachement

Après-midi :

- Film les 1000 ers jours. L'observation de l'enfant de moins de 3 ans
- Bilan de la journée/Evaluations formatives

Jour 3

Matinée :

- Rendre compte aux magistrats : Les attendus du Juge des Enfants, les rapports d'échéance et les notes d'informations.

Après-midi :

- Vers une pratique commune ? Construction d'un ou de plusieurs plans d'action (travail en sous-groupes autour d'un résumé, de points de vigilance)
- Bilan de la journée/Évaluation formatives et sommatives
- Évaluations de satisfaction

La méthode se veut participative et active.

Être travailleur social en protection de l'enfance, en milieu ouvert, aujourd'hui.

Préambule :

Les stagiaires sont amenés à s'interroger, par le biais de l'action formative, sur leur posture professionnelle et sur les aspects de leurs différentes fonctions d'accompagnement. La formation "être travailleur social en protection de l'enfance" permet ainsi aux formés d'échanger sur les fonctions pluridisciplinaires et interdisciplinaires du travail social, des aspects relationnels et du collectif, de l'exercice individuel, mais aussi de l'identité professionnelle et de ses représentations.

Les objectifs opérationnels : Déterminer les caractéristiques spécifiques du travailleur social en protection de l'enfance par une double approche identitaire et collaborative

Durée :

3 journées de 6 heures

Les objectifs pédagogiques :

- Connaître le cadre professionnel du champ de l'intervention
- Distinguer les articulations, les enjeux au cœur des pratiques professionnelles et des équipes pluriprofessionnelles
- Construire sa posture professionnelle
- Évaluer la complexité de l'accompagnement
- Développer son engagement professionnel

Le public concerné et prérequis :

Travailleurs sociaux exerçant en protection de l'enfance en milieu ouvert, AEMO, AEMOR, AED...

Les intervenants :

Experts dans le champ de la protection de l'enfance

La méthodologie :

Méthodologies issues des pédagogies actives :

- Échanges de pratiques, travail collaboratif entre pairs
- Formation action
- Utilisation de cas concrets issus de situations professionnelles, interactions sociales et jeux de rôles
- Apports théoriques

Les modalités d'évaluations :

- En amont évaluation des besoins de la structure et des stagiaires
- Pendant la formation : évaluations de connaissances
- Évaluation de satisfaction à chaud
- Évaluation à froid entre 6 et 12 mois pour mesurer les impacts de la formation en situation professionnelle

Coût : Formation intra sur site à la demande, sur devis, contactez nous.

Contenu pédagogique de la formation :

Jour 1 : Articulations et tensions entre références légales et postures professionnelles

- *Présentation du Cnaemo*
- Création de dynamique de groupe : présentation stagiaire et jeu teambuilding
- Repérer les articulations et tensions entre références légales et postures professionnelles
- Actualisation et mise à jour des lois régissant la PE
- Intégrer les notions de tension entre intérêt de l'enfant et autorité parentale
- Intérêts et besoins de l'enfant
- Autorité parentale : droit et devoir

Jour 2 : De l'aide contrainte ou contractualisée à la construction avec l'enfant et les parents : une question de posture professionnelle

- Construire sa posture professionnelle
- Favoriser la réflexivité en tant qu'instrument de travail au service de la posture professionnelle
- Les besoins fondamentaux de l'enfant : un levier pour l'intervention à domicile, quels outils ?
- Repérer les modalités, la temporalité et les enjeux de l'intervention à domicile
- La coconstruction enfants parents dans un contexte contraint ou contractualisé
- Les principes de l'intervention de construction du pouvoir d'agir des familles : passer de la conscientisation à l'action

Modalités pédagogiques :

Étude de cas, mise en situation, outils de résolution des postures : blason, diagramme des affinités, génogramme

(outils d'intervention ciblés en fonction des besoins remontés par stagiaires et structure)

Jour 3 : Le travailleur social : quelle boîte à outils pour le professionnel en protection de l'enfance ?

- Savoir travailler en équipe, ne pas rester seul
- Encadrer/accompagner en PE
- Le travailleur social comme son propre outil de travail
- Le lien intersubjectivité
- Savoir travailler en partenariat

Modalités pédagogiques :

Étude de cas, Outils de résolution des postures : blason, diagramme des affinités, Théâtre d'impro/forum/scénettes, mise en situation, (Les modalités sont en fonction du formateur qui intervient et des besoins remontés en amont)

Collaborer au service de l'éducatif en milieu ouvert : revoir les pratiques d'encadrement par l'intelligence collective.

Préambule :

Cette action de formation destinée aux chefs de service a comme objectif principal de mieux connaître les différentes typologies de management afin de les appliquer en situations réelles de travail. Une articulation entre des apports théoriques et des apprentissages expérientiels vont permettre aux formés de travailler sur la transportabilité de l'action formative en tissant des liens entre les situations concrètes et les pratiques managériales. L'utilisation de méthodes pédagogiques par l'expérience et le socioconstructivisme va favoriser la collaboration au sein du groupe autour de notions de situations partagées et d'apprentissages entre pairs

Objectifs opérationnels : Identifier et appliquer des compétences managériales transférables en situation réelle de travail

Durée :

2 journées de 6 heures

Les objectifs pédagogiques :

Définir les différentes typologies managériales afin de les appliquer aux Situations rencontrées.

Le public concerné et prérequis :

Tout professionnel devant développer ses compétences managériales, aucun prérequis

Les intervenants :

Experts du management dans le champ de la Protection de l'Enfant

La méthodologie :

Méthodologies issues des pédagogies actives :

- Échanges de pratiques, travail collaboratif entre pairs
- Apports théoriques sur les lois régissant la protection de l'enfance
- Outils de résolution de postures...

Les modalités d'évaluations :

- En amont : évaluation des besoins de la structure et des stagiaires
- Pendant la formation : évaluations de connaissances
- Évaluation de satisfaction à chaud
- Évaluation à froid entre 6 et 12 mois pour mesurer les impacts de la formation en situation professionnelle

Coût : Formation intra sur site à la demande, sur devis, contactez nous.

Contenu pédagogique de la formation :

Les 2 journées de formation peuvent changer d'ordre en fonction de l'organisation de la formation et des dates (disponibilité des formateurs)

Jour 1 – Identifier les compétences fondamentales managériales ou comment assimiler des compétences socles pour exercer sa fonction managériale :

Apports cognitifs et conceptuels :

- Définir les compétences cognitives nécessaires à appréhender et à connaître son environnement de travail : adopter un management en fonction de la situation, développer des outils de gestion
- Définir les compétences sociales et opérationnelles pour donner du sens au travail et favoriser le travail d'équipe : savoir communiquer, savoir collaborer,
- Définir les compétences de type softs skills ou savoir être, individuelles comme ressources et aide pour le manager ainsi que pour le collectif.
- Apports des travaux de Khaled Sabouné maître de conférences en sciences de gestion, responsable pédagogique du Master management des établissements sanitaires et sociaux, Aix- Marseille

Jour 2 - Mettre en pratique et articuler les compétences identifiées avec la singularité des situations : utiliser le management situationnel

Apports cognitifs et conceptuels :

- Utiliser le cadre juridique de la protection de l'enfance pour identifier les marges de manœuvre envisageables dans l'accueil, les placements à domicile, les conférences familiales.
- Utiliser le management de proximité pour travailler dans une organisation apprenante. Mobiliser les outils du co développement et de l'intelligence collective
- Utiliser les softs skills pour instaurer une QVT dans les pratiques managériales. Organiser et fédérer autour d'initiatives.

Jour 3 - Optionnel : en pratique et retour d'expérience (hors devis)

Proposition d'atelier collectif en distanciel ou en présentiel/ proposition de coaching ou d'utilisation de l'action de formation en situation de travail.

Le Projet pour l'Enfant (PPE)

Préambule :

Le Projet Pour l'Enfant (PPE) issu de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance constitue une démarche d'accompagnement de l'enfant et de sa famille. La loi du 14 mars 2016 fait évoluer le PPE et en détermine le contenu. Alors que la loi de 2007 a pour objectif d'améliorer l'association de la famille dans le parcours de l'enfant, la loi de 2016 le recentre sur les besoins de ce dernier.

Le contenu du PPE trace toutes les actions dans un document unique qui articule de manière cohérente les différentes actions menées dans les sphères de l'enfant : familiale, scolaire, sociale de façon à garantir un accompagnement efficient et fournir une réponse aux besoins de l'enfant dans une logique de parcours et donc d'individualisation.

Faute de consensus, beaucoup de PPE ne sont pas mis en œuvre, c'est la raison pour laquelle, il s'avère primordial d'élaborer des réponses et des outils par des actions formatives. En effet, les notions de parcours et d'individualisation font face à de nombreuses problématiques et contradictions telles que les disparités territoriales, l'articulation et la collaboration des différents protagonistes et intervenants qui contribuent à l'écriture de ce document.

Objectif opérationnels : Préciser le cadre légal et réglementaire applicable au PPE, maîtriser les principes concernant son élaboration et sa mise en œuvre

Public concerné et prérequis : Travailleurs sociaux qui utilisent le PPE

Objectifs généraux de la formation :

- Préciser le cadre légal et réglementaire applicable au PPE, maîtriser les principes concernant son élaboration et sa mise en œuvre
- Comprendre et préciser/clarifier les lois de 2007 et de 2016 : Retour sur la loi du 5 mars 2007
- La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant (PPE)
- Définir les délais et les mesures concernées pour la mise en œuvre du PPE
- Déterminer la responsabilité en cas de non mise en œuvre du PPE
- Comprendre et démontrer l'utilité du PPE : Quels objectifs ? Quels destinataires
- Proposer et soumettre un PPE réalisable sur le terrain

Les modalités d'évaluations :

- En amont, évaluation des besoins de la structure et des stagiaires
- Pendant la formation, évaluations de connaissances
- Évaluation de satisfaction à chaud
- Évaluation à froid entre 6 et 12 mois pour mesurer les impacts de la formation en situation professionnelle

Journée 1 :

- Définir le projet pour l'enfant :
- Rappeler le contexte d'émergence du PPE
- Accompagner l'enfant tout au long de son parcours et de son développement
- Garantir l'articulation et la cohérence des actions mises en œuvre
- Comprendre et préciser les lois de 2007 et de 2016 : Apports et rappels des lois de 2007 et 2016
- Rappeler l'évolution du cadre juridique et réglementaire : les lois de 2007 et 2016 qui renforcent des items dont les contours demandent à être précisés. Exemple de l'art 21 intégré aux Apports et rappels des lois de 2007 et 2016
- Définir les délais et les mesures concernées pour la mise en œuvre du PPE : Définir les délais et les mesures pour la mise en œuvre du PPE, Les obligations liées au PPE
- Déterminer la responsabilité en cas de non mise en œuvre : Préciser les responsables du PPE, Les risques liés à l'absence de mise en œuvre du PPE
- Comprendre et démontrer l'utilité du PPE : Quels objectifs ? Quels destinataires

Le Projet pour l'Enfant (PPE)

Journée 2 : Produire et Proposer un PPE actualisé et réalisable sur le terrain : Utilisation de l'apprentissage par problèmes ou PBL Problem Based Learning

Les participants pour cette seconde journée viennent et apportent des PPE. L'objectif de cette seconde journée vise l'appropriation des différents PPE afin d'en dégager une problématique commune. Le PBL est une pédagogie active issue du monde Anglo saxon. Les avantages sont nombreux dans l'utilisation de cette modalité. Les relations didactiques et pédagogiques du PBL favorisent les interactions entre pairs et experts : chaque personne du groupe participe activement en s'appuyant sur ses connaissances et contribue à celles du groupe dans le but de produire et de se confronter à des problématiques réelles. Le groupe n'est pas qu'un espace dans lequel les formés et les formateurs se rencontrent il est un outil d'apprentissage.

- Proposer et soumettre un PPE réalisable sur le terrain
- Reprendre les items du PPE Mobilisation de la journée 1
- Expliquer l'utilité et les différents rôles dans le PBL :
- Critiquer et faire évoluer les PPE : Critiquer et faire évoluer les PPE en place dans le ou les services

Contenu jour 1 :

Le PPE est recentré sur le droit de l'enfant en 2016, il doit garantir une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant et assurer ainsi une individualisation du parcours de celui-ci.

2007 : intérêt de l'enfant : primauté de l'administratif sur le judiciaire, le PPE est vécu comme une lourdeur administrative

2016 : besoins de l'enfant : on parle de sécurisation et d'objectifs qui garantissent le développement de l'enfant. Apparition du tiers de confiance. La signature des représentants légaux n'est plus obligatoire.

Définir les délais et les mesures concernées pour la mise en œuvre du PPE : Définir les délais et les mesures pour la mise en œuvre du PPE, Les obligations liées au PPE : dans les 3 mois qui suivent le démarrage d'une mesure (administrative ou judiciaire) qui en fixe les objectifs ainsi que la nature des interventions.

Les mesures liées au PPE : mesures administratives et mesures judiciaires

Déterminer la responsabilité en cas de non mise en œuvre : Préciser les responsables du PPE, Les risques liés à l'absence de mise en œuvre du PPE

Définir les délais et les mesures concernées pour la mise en œuvre du PPE : Les obligations liées au PPE : dans les 3 mois qui suivent le démarrage d'une mesure (administrative ou judiciaire) qui en fixe les objectifs ainsi que la nature des interventions.

Les mesures liées au PPE : mesures administratives et mesures judiciaires

Déterminer la responsabilité en cas de non mise en œuvre :

Préciser les responsables du PPE

Les risques liés à l'absence de mise en œuvre du PPE

Lecture d'une décision du Défenseur des droits

Le Projet pour l'Enfant (PPE)

Comprendre et démontrer l'utilité du PPE : Quels objectifs ? Quels destinataires

Lister les destinataires du PPE

Les objectifs sont-ils les mêmes pour tous les destinataires ?

Contenu jour 2 :

- Proposer et soumettre un PPE réalisable sur le terrain
- Reprendre les items du PPE mobilisés lors de la journée 1
- Expliquer l'utilité et les différents rôles dans le PBL :
- Critiquer et faire évoluer les PPE :
- Réaliser un ou plusieurs plans d'action
- Développer une posture réflexive

L'utilisation des différents PPE lors de cette seconde journée permettra de comparer et de discriminer les différentes approches et prises de positions dans sa mise en œuvre, selon les buts et priorités qui lui sont affectés. Pour exemple, le PPE vise parfois une démarche évaluative des compétences parentales, des besoins de l'enfant, une cohérence dans l'accompagnement

Exemples de quelques items qui pourront être travaillés :

La place et les rôles des différentes institutions et de l'entourage de l'enfant : famille, proches ..., Les objectifs visés, sous quelle forme ou quels formats ?

À l'issue des travaux, il sera proposé aux participants de réaliser un ou plusieurs plans d'action constituant une mise en place de solutions et de pistes d'améliorations en vue de l'élaboration d'un PPE comme outil efficient.

Développer la prise de parole du travailleur social lors des audiences

Préambule :

Le langage oral est fréquemment utilisé dans les différentes interventions du travailleur social, il requiert l'acquisition de compétences spécifiques lorsqu'il s'agit de s'exprimer dans le cadre de l'assistance éducative (audiences du juge des enfants et à la Cour d'Appel) ou dans un cadre pénal (auditions par un juge d'instruction, audiences du tribunal correctionnel ou devant la Cour d'Assises). En effet, le travailleur social peut se retrouver mal à l'aise dans ce contexte pour plusieurs raisons : décorum judiciaire, contraintes de temps, demande d'argumentation et de synthèse, désaccords avec la famille, présence d'usagers, d'avocats ou de témoins ouvertement hostiles, présence des enfants, préoccupations éthiques (...). Le climat instauré par les différents protagonistes lors des échanges et les prises de position de chacun peut être déstabilisant à l'audience. Pourtant, le travailleur social est légitime à plusieurs titres pour s'y exprimer : en tant que professionnel expert de son champ, en tant que porteur d'une position de service et en tant qu'aide à la décision judiciaire. A travers des apports sur les codes de l'audience, les attentes judiciaires et des exercices concrets pour trouver ses marques à l'oral, cette action de formation vise à accompagner la construction d'une posture professionnelle à la hauteur de ces enjeux et plus sécurisée.

Objectifs opérationnels : Produire et développer un discours, une fonction langagière à visée professionnelle dans le cadre spécifique de l'audience

Durée :

2 journées de 6 heures, non consécutives

Les objectifs pédagogiques :

- Identifier les codes de la prise de parole en milieu judiciaire
- Soutenir les connaissances sur le fonctionnement judiciaire, ses différents acteurs (magistrats, avocats, experts etc...) et leurs attentes
- Savoir s'exprimer à l'oral et analyser les discours des différents acteurs
- Savoir construire une argumentation à l'appui de la position du service (juges des enfants et cours d'appel)
- Connaître la conduite à tenir en cas de demande de témoignage (justice pénale)

Intervenant : Magali FOUGERE-RICAUD, Magistrate, chargée de mission auprès de l'ONPE

Public concerné et prérequis : Travailleurs sociaux exerçant en protection de l'enfance en milieu ouvert, AEMO, AED...

Les modalités d'évaluations :

- En amont évaluation des besoins de la structure et des stagiaires
- Pendant la formation : évaluations de connaissances
- Évaluation de satisfaction à chaud pour mesurer la satisfaction
- Évaluation à froid entre 6 et 12 mois pour mesurer les impacts de la formation en situation professionnelle

Coût : Formation intra sur site à la demande, sur devis, contactez nous

Contenu pédagogique de la formation :

Les 2 journées de formation sont articulées de façon à favoriser la mise en pratique et d'avoir un retour réflexif sur la seconde journée

Jour 1

MATIN

- Temps de partage d'expérience : « qu'est ce qui met mal à l'aise » ?

La prise de parole en assistance éducative : apports théoriques sur le fonctionnement judiciaire et l'art de convaincre

- Qui sont les acteurs ? Quel est le rôle de chacun ?

Que signifient les principes du contradictoire et de la recherche de l'adhésion pour le juge des enfants ? pour l'avocat ? pour les travailleurs sociaux ?

- La gestion des divergences de points de vue dans le cadre de la mesure et dans le cadre de l'audience
- Éléments de repères pour prendre la parole et construire une prise de parole synthétique et argumentée

APRES-MIDI :

Mise en application à travers un exercice de préparation d'une audience et des jeux de rôles

JOUR 2

Matin

- Temps de partage et retour sur expérience sur la prise de parole en assistance éducative (avancées et observations par rapport au jour 1)
- Apports théoriques sur les juridictions pénales et le témoignage au pénal

Après-midi

Mises en situation / simulations / debriefing sur le témoignage au pénal (et selon les besoins retour sur la prise de parole en assistance éducative)

Méthodologie pédagogique : Utilisation de cas concrets issus de situations professionnelles, confrontations d'expériences, interactions sociales

- Jeux de rôle et simulations
- Séquençage en deux temps permettant un retour sur expérience
- Apports théoriques :
 - fonctionnement judiciaire
 - formations, statuts et rôles des acteurs de l'audience
 - portée du principe juridique du contradictoire, portée du principe de la recherche d'adhésion
 - notions de rhétorique et fondamentaux de la prise de parole

Modalités pédagogiques :

Étude de cas, outils de résolution des postures : blason, théâtre d'impro / forum / saynettes, mise en situation...

(Les modalités sont en fonction du formateur qui intervient et des besoins remontés en amont)

« Outils d'aide au repérage des situations parentales à risque et des conséquences psychotraumatiques de la maltraitance chez le très jeune enfant »

Préambule :

Repérer les indicateurs de maltraitance

Les objectifs opérationnels : reconnaître les situations parentales à risques, identifier les conséquences physiques et psychologiques des maltraitements infantiles chez l'enfant de moins de 3 ans

Durée :

2 journées de 7 heures

Les objectifs pédagogiques :

- Identifier les situations associées à un risque de maltraitance
- Reconnaître les signes de maltraitements physiques, psychologiques et de négligences lourdes chez l'enfant de moins de 3 ans
- Analyser et expliquer la grille d'entretien comme outil de repérage
- Distinguer les différentes conséquences d'un psychotraumatisme précoce
- Analyser les conséquences entre repérage et prise en charge

Le public concerné et prérequis :

Travailleurs sociaux exerçant en protection de l'enfance en milieu ouvert, AEMO, AED...

Les intervenants :

Alexandre LEDRAIT - Doctorant en Psychologie Clinique et Psychopathologie

La méthodologie :

- Méthodologies issues des pédagogies actives :
 - Échanges de pratiques, travail collaboratif entre pairs
 - Présentation d'études cliniques
 - Utilisations de différentes grilles et outils permettant l'identification des différentes typologies de maltraitance
- Apports théoriques : utilisation de la Classification Diagnostique des Troubles de la Santé Mentale de la Petite et Jeune Enfance

Les modalités d'évaluations :

- En amont : évaluation des besoins de la structure et des stagiaires
- Pendant la formation : évaluations de connaissances, évaluation de satisfaction à chaud
- Évaluation à froid entre 6 et 12 mois pour mesurer les impacts de la formation en situation professionnelle

Coût : Formation intra sur site à la demande, sur devis, contactez nous

Contenu pédagogique de la formation :

Jour 1: Articulations et tensions entre références légales et postures professionnelles

- Violence et agressivité : différenciation entre violence, agressivité et violence fondamentale
- Vulnérabilité parentale : identification des facteurs de vulnérabilité entourant la parentalité
- Conflit vs violence : définir et différencier conflit et violence
- Conjugopathie et dysparentalité : interactions entre conflits conjugaux et dysfonctionnements parentaux
- Origines de la violence : exploration des causes de la violence chez les parents maltraitants
- Psychodynamique de l'acte violent : le sens psychique de l'acte violent dans la relation mère-enfant, incluant le passage à l'acte du fantasme d'infanticide
- Grille d'entretien pour le repérage des situations à risque, structurée autour de 5 thèmes :
 - a. L'anamnèse
 - b. La rencontre avec le conjoint et le désir d'enfant
 - c. Le vécu de la grossesse
 - d. Les représentations maternelles de l'enfant
 - e. Les techniques de maternage
- Études et résultats cliniques :
 - Analyse du vécu des mères maltraitantes physiquement
 - Compréhension de la pulsion d'infanticide partagé et des impacts psychologiques du placement de l'enfant

Jour 2 : Conséquences des Maltraitements Infantiles et Émergence du Psychotraumatisme Précoce

- Étude épidémiologique : différents types de maltraitements en fonction de l'âge et du genre de l'enfant, avec une mise au point sur les enfants de moins de 3 ans
- Types de maltraitements :
 - Maltraitance physique (Syndrome du bébé secoué, Syndrome de Silverman, Syndrome de l'enfant battu de Kempe, Syndrome de Munchausen par procuration)
 - Maltraitance psychologique et négligence
- Poly-victimisation : risques et effets de multiples formes de maltraitements
- Comparative study : délais de signalement et de placement en fonction de l'acte et du genre de l'enfant
- Psycho-trauma chez l'enfant :
 - Référentiels diagnostiques (DSM-V, Classification Diagnostique des Troubles de la Santé Mentale de la Petite et Jeune Enfance)
 - Importance de l'âge au moment du traumatisme et son impact sur la symptomatologie
 - Contributions de Lenore Terr : catégorisation des traumatismes infantiles et élaboration des jeux-traumatiques
- Types de psychotraumatismes :
 - Conséquences de Type-I et Type-II
 - Observation des troubles du comportement internalisés et externalisés
 - Présentation d'une grille d'observation pour détecter les comportements, jeux répétitifs et symptômes liés au stress post-traumatique chez les enfants maltraités psychologiquement et physiquement

L'improvisation théâtrale au service de la protection de l'enfance.

Préambule :

Explorer les relations dans le travail par le biais de l'improvisation théâtrale. L'expression théâtrale favorise une dynamique de travail qui permet à chacun de se situer individuellement et collectivement. L'utilisation de cette technique favorise le développement personnel du formé en le rendant acteur de sa formation, il participe pleinement à la construction du dispositif de formation. L'improvisation théâtrale développe l'expression gestuelle, vocale, rythmique ..., elle demande écoute et respect de l'autre.

Durée :

2 journées de 6 heures

Les objectifs pédagogiques :

Acquérir des techniques liées à l'improvisation, au travail corporel

Les intervenants :

Intervenant spécialisé dans l'improvisation théâtrale et les jeux de rôles.

Les modalités d'évaluations :

- En amont évaluation des besoins de la structure et des stagiaires
- Pendant la formation : évaluations de connaissances
- Evaluation de satisfaction à chaud
- Evaluation à froid entre 6 et 12 mois pour mesurer les impacts de la formation en situation professionnelle

Public concerné et prérequis :

Tout professionnel, aucun prérequis

Le travail technique :

Le travail technique est d'autant plus important qu'il faut apprendre à structurer un personnage, une histoire, la faire évoluer, accepter les propositions des autres joueurs.

Les fondamentaux du théâtre sont donc travaillés : la gestuelle, l'espace, le rythme, la voix, le personnage, le clown moderne, le masque, le conte. (en fonction des besoins)

Cette technique permet de développer la citoyenneté :

Respecter des règles, faire partie d'un groupe et y exprimer sa singularité.

La technique du théâtre d'improvisation favorise la mixité, l'ouverture et surtout met en action des méthodes de communication efficace.

L'expression à travers les techniques de théâtre permet de communiquer sous un autre angle. Cette activité illustre l'importance de l'écoute et de l'ouïe ; la puissance de la communication non verbale ; l'impact de la tonalité de la voix ; comment faire face à des situations difficiles avec des usagers ou des collègues et comment entretenir de bonnes relations de travail en équipe.

Coût : Formation intra sur site à la demande, sur devis, contactez nous.

Les modules juridiques du CNAEMO

Dans un contexte de profonde transformation des organisations sociales et médico-sociale, le Cnaemo a construit avec ses formateurs des modules "à la carte" dans lesquels il est possible de choisir en fonction des besoins identifiés, permettant de répondre le plus précisément aux besoins des structures, cibler au mieux et créer des formations "sur mesure".

Public concerné et prérequis :

Pour chacun des modules : tout professionnel, aucun prérequis

M1 - Historique de la Protection de l'enfance et définition de la Protection de l'enfance

Il s'agit de retracer l'évolution de la Protection de l'enfance : d'une prise en charge par l'Eglise à celle de l'Etat puis, avec la décentralisation, un Département devenu chef de file de la Protection de l'enfance. L'enjeu est également de revenir sur les différentes lois relatives à la Protection de l'enfance, et plus particulièrement sur les mesures d'assistance éducative : de l'ordonnance de 1985 fixant le principe de mesures d'assistance éducative aux lois de 2007 et 2016 faisant évoluer la prise en charge de l'enfant. Ces différentes lois permettent de dégager une définition de la Protection de l'enfance.

Il s'agira aussi de réfléchir à l'avenir de la Protection de l'enfance.

Durée : 1H30mn

M2 - Les acteurs de la Protection de l'enfance

Il paraît parfois difficile de savoir repérer les différents protagonistes intervenant dans le champ de la Protection de l'enfance : acteurs du champ administratif (Département, Education nationale), du champ social et médico-social (services et établissements sociaux et médico-sociaux), du champ de la justice (Juges, administrateurs ad hoc), du champ sanitaire (médecins, établissements de santé).

L'objectif sera de lister ces acteurs et de revenir sur les missions de chacun d'entre eux.

Durée : 1H30mn

M3 - L'articulation mesures administratives/mesures judiciaires

Quel est l'élément déclencheur d'une mesure de Protection de l'enfance ? Qui recueille les informations préoccupantes ? Que se passe-t-il après l'évaluation ?

Qu'est-ce qui amène à la mise en place d'une mesure administrative ou d'une mesure judiciaire ? Quelles sont les différentes mesures pouvant être prononcées ? Le rôle du professionnel est-il le même ? Quels sont les pouvoirs des titulaires de l'autorité parentale ? Qui est responsable de l'enfant ?

Ce module a pour vocation d'amener les réponses à ces différentes questions.

Durée : 2H30mn

M4 - Statut et parcours des enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance

Il s'agira d'étudier le profil juridique des enfants placés à l'Aide sociale à l'enfance (enfant confié par les titulaires de l'autorité parentale, enfant placé par le juge, tutelle départementale, pupille de l'Etat) et également de s'interroger sur l'évolution du statut de l'enfant : est-il statique ou peut-on passer d'un statut à un autre ? Les missions de la commission pluridisciplinaire d'examen de la situation des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance seront aussi évoquées.

Durée : 1H30mn

M5 - Les outils de la Protection de l'enfance

Projet pour l'enfant, document individuel de prise en charge, projet d'accueil et d'accompagnement,... autant d'outils à disposition des professionnels de la Protection de l'enfance ayant pour but une traçabilité des actions menés auprès de l'enfant et sa famille et la fixation d'objectifs à atteindre. L'idée est de les décrypter et d'étudier l'articulation entre ces différents documents.

Durée : 1H

M6 - La sortie du dispositif de Protection de l'enfance

L'objectif de ce module est de déterminer les événements qui mettent fin à la Protection de l'enfance (majorité, réussite de la mesure, décision du juge, ...) et également d'évoquer les différents accompagnements dont peuvent bénéficier le mineur et sa famille mais également le jeune majeur.

Durée : 1H

M7 - Le secret professionnel et les informations partagées

Le professionnel de la Protection de l'enfance doit être vigilant concernant ce qui peut être communiqué aux familles et autres intervenants de la Protection de l'enfance.

Qui est soumis au secret professionnel ? Quelles sont les informations ?

Communicables et à qui peut-on les transmettre ? Que risque-t-on à « trop dire » ou à « ne rien dire » ?

Durée : 1H30mn

Ces modules de formation peuvent s'intégrer dans les formations "travailleur social, et secrétaire", **mais aussi être choisi à la carte en complément du module de formation théâtre.**

Elles peuvent s'organiser dans le cadre d'une action Inter-associative, permettant une mise en place plus rapide et favorisant l'échange et la rencontre.



WEBINAIRE - Les modifications apportées par la LOI TAQUET, où en sommes-nous dans la mise en pratique ?

Préambule :

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, portée par Adrien Taquet, alors secrétaire d'État à la protection de l'enfance, ambitionnait de répondre aux difficultés de la protection de l'enfance révélées ces dernières années : prise en charge des enfants dans des hôtels, sorties sèches à l'âge de 18 ans, changement intempestif de lieu de placement..., Dans le même temps, cette loi propose à l'enfant de sortir du "tout ASE" en lui faisant découvrir d'autres figures : parrain/marraine, mentor et est aussi axée sur la préservation des liens familiaux. Toutefois, cette loi ne crée peut-être pas une véritable révolution puisque certaines des mesures instituées existaient déjà. Par ailleurs, si elle fixe le cadre légal actuel, la mise en place des mesures relèvent des Départements, chefs de file de la protection de l'enfance. Or, plus d'un an après l'adoption de la loi "Taquet", il n'est pas certain que les Départements aient pu déployer tous les outils nécessaires à la mise en œuvre du dispositif légal. Ce webinaire se propose de revenir sur l'ambition de la loi Taquet, les réelles modifications apportées puis de faire le point sur l'état actuel de ces transformations. Webinaire de 3 heures

Les objectifs pédagogiques :

- connaître les ambitions de la loi Taquet : rappels et contours de la loi
- Identifier les modifications apportées par la loi
- Évaluer les « écarts » entre la prescription et la mise en pratique

Le public concerné et prérequis :

Tout professionnel voulant connaître les modifications

Les intervenants :

Experte juridique dans le champ de la Protection de l'Enfant

La méthodologie :

- Webinaire de 3 heures 30
- apports de connaissances,
- temps d'échanges

Les modalités d'évaluation :

- questionnaire en amont de recueil des besoins des formés,
- questionnaire de satisfaction

Coût : Formation Webinaire, paiement en ligne avec inscription sur le site internet du CNAEMO dans la rubrique "événements"



WEBINAIRE - "Comprendre et Agir face à la Prostitution des Mineurs : Enjeux, Représentations et Pratiques pour les Professionnels de la Protection de l'Enfance"

Préambule :

La prostitution des mineurs est un phénomène complexe à la fois par sa diversité, sa multidimensionnalité et son évolutivité et parce qu'il est sous-tendu par des enjeux en termes de consentement, de vulnérabilité et de protection. Les professionnels de la Protection de l'enfance s'en trouvent engagés dans des situations qui mettent à l'épreuve leurs émotions, leurs perceptions, leurs conceptions et leur éthique. Étayé sur un état des lieux sociologique et clinique de ce que recouvrent les pratiques prostitutionnelles des mineurs, ce webinaire vise à en repérer les caractéristiques cardinales et à questionner les représentations et les pratiques des professionnels de la Protection de l'enfance dans la perspective d'en consolider la consistance.

Les objectifs :

- Identifier les signes et indicateurs significatifs de la prostitution des mineurs
- Repérer les mécanismes
- Analyser les conduites prostitutionnelles des mineurs pour mieux les comprendre

Le public concerné et prérequis :

Tout professionnel de la Protection de l'Enfance, aucun prérequis

Les intervenants :

Laurent MELITO, Sociologue

La méthodologie :

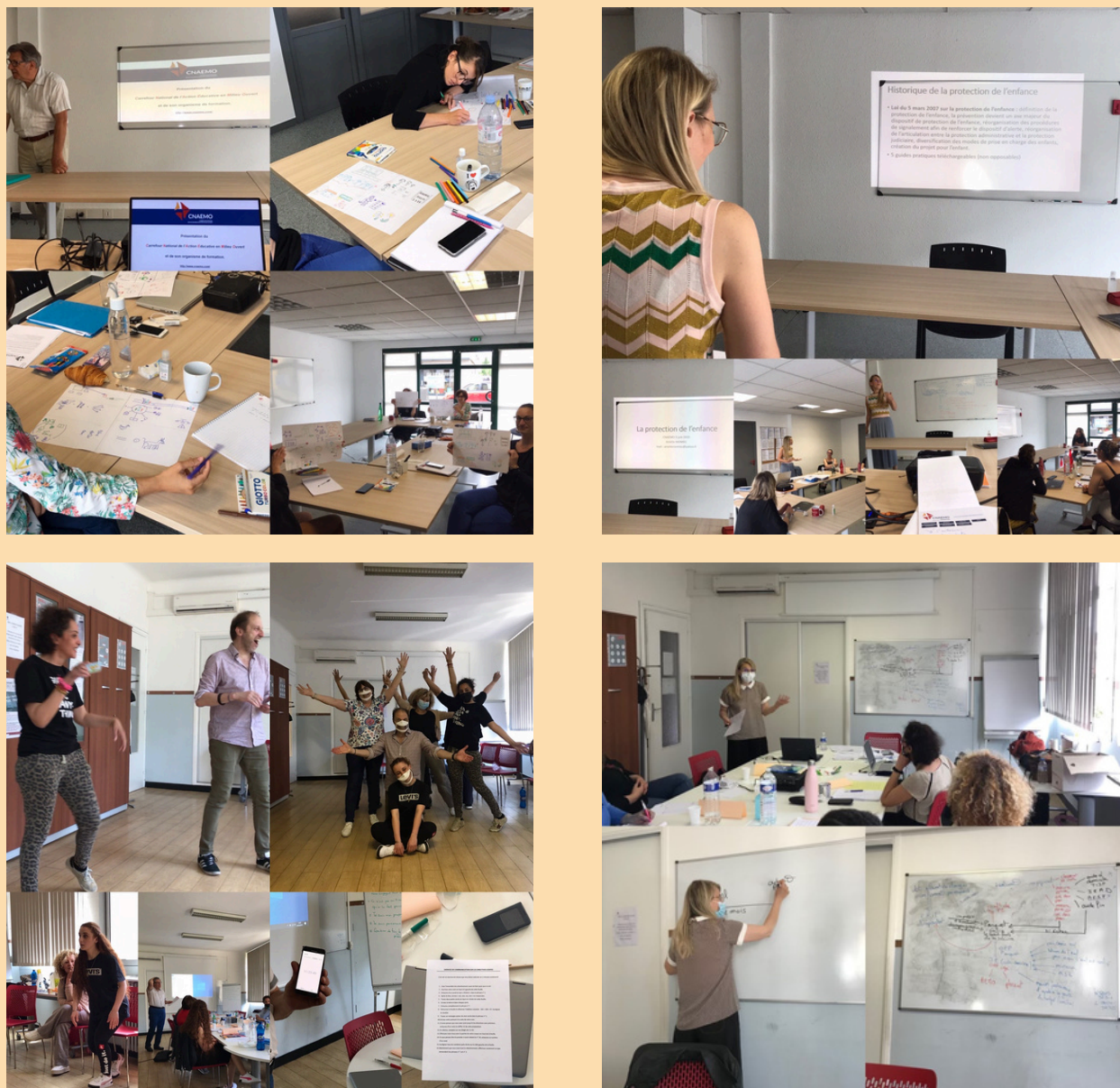
- Webinaire de 3 h 30 :
- apports de connaissances,
- temps d'échanges

Les modalités d'évaluation :

- questionnaire en amont de recueil des besoins des formés,
- questionnaire de satisfaction
- questionnaire d'évaluation des acquis

Coût : Formation Webinaire, paiement en ligne avec inscription sur le site internet du CNAEMO dans la rubrique "événements"





La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante:
Actions de Formation

CONTACTEZ-NOUS POUR VOS PROJETS DE FORMATIONS
formation@cnaemo.com
 ou au 06 62 29 96 87